

Index des divulgations ESG 2023



Table des matières

Introduction	3
Index du contenu GRI et SASB	4
Tableau de concordance TCFD	22
Objectifs de développement durable	23

Introduction

Notre index des divulgations ESG reflète notre engagement en matière de divulgation, qui est essentiel à la mobilisation et appuie les efforts pour favoriser l'uniformité et la comparabilité des renseignements et des données sur le développement durable.

Reconnaissance

Bloomberg

Les pointages de transition climatique de Bloomberg classent Suncor parmi les 10 meilleures sociétés pétrolières et gazières cotées en bourse en 2021 pour la préparation à un monde sobre en carbone.



CDP : Note de B pour les données sur les changements climatiques et de B pour la sécurité de l'eau en 2022. À plusieurs reprises, le CDP a décerné à Suncor le titre de meilleur producteur de rapports.



Suncor apparaît sur la liste de l'indice de durabilité Dow Jones Sustainability North American Index (DJSI) pour la 26^e année consécutive. De plus, Suncor apparaît dans la parution 2022 Sustainability Yearbook.



FTSE4Good

Suncor est inscrite à l'indice FTSE4Good depuis 2009.



Avec une note A en 2022 selon MSCI ESG, Suncor figure comme l'une des meilleures entreprises dans le secteur intégré pétrolier et gazier.



Suncor a été honorée au plus haut niveau pour son travail sur les relations avec les Autochtones. En 2020, Suncor a été recertifiée au niveau Or dans le cadre du programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA) du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.



Depuis 2021, la Transition Pathway Initiative procède à une évaluation de Suncor relativement à sa gestion des émissions de gaz à effet de serre et aux risques et occasions liés à la transition vers une économie sobre en carbone.

* L'utilisation par Suncor Énergie Inc. des données de MSCI ESG Research LLC ou de ses sociétés affiliées (MSCI), ainsi que l'utilisation des logos, des marques de commerce, des marques de service et du nom des indices de MSCI aux présentes ne constituent pas une commandite, une acceptation, une recommandation ou une promotion de Suncor Énergie Inc. par MSCI. Les services et les données de MSCI appartiennent à MSCI ou ses fournisseurs d'information, et sont fournis « tels quels » et sans garantie. Les noms et logos de MSCI sont des marques de commerce ou des marques de service de MSCI.

Portée

Nous présentons nos renseignements et nos données sur le développement durable, sous forme de données consolidées pour l'ensemble de l'entreprise uniquement pour les actifs que nous avons exploités pendant une année civile au complet, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (à moins d'indications contraires).

Cadres de déclaration

Nous utilisons certains cadres de déclaration pour identifier et déclarer des données sur nos principaux facteurs liés au développement durable, notamment :

- **Normes Global Reporting Initiative** – conformément aux normes universelles et thématiques, et éclairées en fonction des normes pour le secteur pétrolier et gazier

- Lignes directrices spécifiques du secteur de l'**IPIECA** sur la production de rapports sur le développement durable pour l'industrie pétrolière et gazière
- Normes spécifiques de l'industrie du **Sustainability Accounting Standards Board**
- Recommandations du **groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat** (TCFD)
- **Objectifs de développement durable des Nations Unies** – nous appuyons la concrétisation de ces priorités mondiales liées au développement durable d'ici 2030 et faisons part de notre point de vue sur notre contribution à certains des objectifs dans le cadre de notre travail

Index du contenu GRI et SASB

Le Rapport sur le développement durable, le Rapport climat et le présent index ont été préparés conformément à ce qui suit :

- Les normes **Global Reporting Initiative (GRI)** nous permettent de dresser des rapports sur les répercussions de nos activités sur l'économie, l'environnement et les gens d'une manière comparable et crédible. Nous faisons appel à une variété de normes GRI, y compris les normes universelles, les normes thématiques et les normes du secteur pétrolier et gazier. Le présent index décrit les normes GRI et les sujets importants qui y ont été inclus, indique l'endroit où trouver des renseignements supplémentaires et précise les normes qui ont été vérifiées à l'externe.
- Les normes définies par le **Sustainability Accounting Standards Board (SASB)** sont les plus pertinentes pour la création de valeur à long terme dans notre industrie. Nous considérons la divulgation comme une activité fondamentale dans le cadre de l'interaction avec les investisseurs et soutenons les efforts visant à assurer la cohérence et la comparabilité des données sur la performance en matière de développement durable. Compte tenu de la nature intégrée de notre entreprise, nous avons choisi de faire référence aux normes du SASB, notamment celles portant sur les mines et métaux, le secteur pétrolier et gazier – exploration et production, et le secteur pétrolier et gazier – raffinage et logistique. Toutes les valeurs classées dans la catégorie des activités intermédiaires seront incluses dans la section Raffinage et logistique. Nous

continuerons à évaluer d'autres indicateurs du SASB aux fins de divulgation éventuelle dans de futurs rapports.

L'index des divulgations ci-dessous contient des informations et des liens supplémentaires qui se rapportent à du contenu spécifique du Rapport sur le développement durable 2023 et d'autres communications annuelles publiées par Suncor Énergie, qui fournissent des informations utiles pour une compréhension complète de l'entreprise.

Légende :

RDD – [Rapport sur le développement durable 2023](#) de Suncor

RC – [Rapport climat 2023](#) de Suncor

NA – [Notice annuelle](#) datée du 6 mars 2023

CSPD – [Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2023](#) de Suncor

RA – [Rapport annuel 2022](#) de Suncor

CDP Climat – Réponse de Suncor en matière de changements climatiques dans le cadre du CDP 2023

CDP Eau – Réponse de Suncor en matière de sécurité de l'eau dans le cadre du CDP 2023

Document contenant les données sur la performance en matière de développement durable de 2023

Code SASB ^a	Code GRI ^b	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
L'organisation et ses pratiques de déclaration			
	102-1 102-2 102-3 102-4 102-5 2-1	Détails sur l'organisation	Nom de l'organisation : Suncor Énergie Inc. Nature de la qualité de propriétaire et forme juridique : NA (p. 6) Emplacement du siège social : Calgary (Alberta), Canada Pays des activités d'exploitation : suncor.com
	2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l'organisation	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable : RDD – À propos de notre rapport Entités incluses dans les rapports financiers : RA (p. 26 à 28) Approche liées à la déclaration pour des entités multiples : Les entités sont modifiées de manière à refléter la participation directe lorsque les rapports sont dressés en fonction de la participation. Suncor déposera un rapport complet sur les données environnementales relativement aux fusions, aux acquisitions et au retrait d'entités après une année entière d'exploitation. Lorsque les données sont disponibles et la méthodologie est conforme, Suncor dressera un rapport sur les sujets importants des entités ayant fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition pour la durée de l'acquisition.
	102-46	Entités incluses dans les états financiers consolidés	RA (p. 26 à 28)
	102-50 102-51 102-52 102-53 2-3	Période de déclaration, fréquence et point de communication	Déclaration des données sur le développement durable : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (à moins d'indications contraires), chaque année Déclaration des données financières : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (à moins d'indications contraires), chaque année Publication du rapport : juillet 2023 Point de communication pour toute question sur le rapport : 1 866 SUNCOR-1 (1 866 786-2671) ou sustainability@suncor.com (par courriel)

a La norme peut inclure des exigences de divulgation pour d'autres indicateurs de performance qui ne s'inscrivent pas dans la portée de la mission d'assurance limitée. Les indicateurs de performance qui s'inscrivent dans la portée ont été détaillés dans cette annexe.

b La valeur déclarée diffère de la valeur divulguée dans les rapports, car les rapports incluent des données pour l'ensemble de l'entreprise. La portée de chaque indicateur de performance a été détaillée dans cette annexe.

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	102-48 2-4	Retraitement de renseignements	Les retraitements de renseignements fournis dans des rapports précédents et les raisons du retraitement se trouvent dans les notes du Rapport sur le développement durable 2023 qui appuie notre tableau de données sur la performance.
	102-49	Modifications touchant l'établissement de rapports	Les modifications importantes apportées à la portée, aux limites et aux méthodes de mesure par rapport aux périodes de déclaration précédentes et les retraitements de renseignements fournis dans des rapports précédents et les raisons du retraitement se trouvent dans les notes du Rapport sur le développement durable 2023 qui appuie notre tableau de données sur la performance.
	102-56 2-5	Vérification externe	Un tiers indépendant a vérifié les principaux indicateurs de performance sélectionnés pour le Rapport sur le développement durable. Le rapport de vérification et les indicateurs qui ont été vérifiés sont inclus dans l'annexe du Rapport sur le développement durable 2023 de Suncor et peuvent être téléchargés sur le site suncor.com . RDD – Déclaration de vérification indépendante de l'intervenant
	102-6	Marchés desservis	suncor.com
	102-7	Taille de l'organisation	suncor.com RDD – Données sur la performance RA (p. 5)
	102-46	Définition du contenu du rapport et du périmètre des enjeux	RDD – À propos de notre rapport RDD – Données sur la performance
	102-54	Conformité aux exigences de déclaration selon les normes GRI	RDD – À propos de notre rapport
	102-55	Index du contenu GRI	L'index du contenu GRI est inclus dans ce document
Activités et travailleurs			
	102-9 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Secteur actif : Public, secteur pétrolier et gazier RDD – Chaîne d'approvisionnement RC – Collaboration, partenariats et engagement
EM-MM-000.B	102-8 2-7 2-8	Employés et travailleurs qui ne sont pas des employés	RDD – Données sur la performance RDD – Notes sur les données sur la performance
	102-10	Changements substantiels à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	RDD – Données sur la performance RA (p. 29 à 32)
	102-11	Principe ou démarche de précaution	RDD – Gestion des risques RC – Gouvernance et gestion des risques
	102-15	Principaux impacts, risques et occasions	RDD – Gouvernance d'entreprise RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des risques RC RA (p. 57 à 66)
Gouvernance			
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	RDD – Messages de la direction
	102-18 2-9	Composition et structure de gouvernance	RDD – Gouvernance d'entreprise CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance et pages 8 à 14 pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque membre du conseil NA – Administrateurs et membres de la haute direction (p. 65 à 69)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	102-24 2-10	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance (p. C-1 à C-13) CSPD – Annexe D : Description du poste de président du conseil indépendant (p. D-1) CSPD – Annexe F : Lignes directrices du conseil (p. F-1 à F-5)
	102-23 2-11	Président de l'instance supérieure de gouvernance	Aucun président d'un comité d'administrateurs n'est également un dirigeant de Suncor. CSPD – Annexe D : Description du poste de président du conseil indépendant (p. D-1)
	102-26 2-12	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la supervision de la gestion des répercussions	CSPD – Annexe F : Lignes directrices du conseil - Partie IV : mandat du conseil d'administration (p. F-4 à F-5)
	102-19 2-13	Délégation de la responsabilité dans la cadre de la gestion des répercussions	Au fil des années, des changements accrus apportés aux politiques et principes ainsi que l'activisme et l'incertitude liés aux processus de réglementation ont représenté l'ajout de risques significatifs d'ordre financier, social et climatique pour Suncor. Pour gérer ces risques, nous avons créé le processus intégré de gestion des enjeux politiques et réglementaires qui favorise une approche disciplinée pour gérer ces enjeux. Renseignements supplémentaires : CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. C-9 à C-11) RC
	102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	NA – Administrateurs et membres de la haute direction (p. 65 à 69) CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance et pages 8 à 14 pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque membre du conseil
	102-32 2-14	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'exécution de rapports sur le développement durable	Notre équipe de leadership de la haute direction, qui comprend le chef de la direction, examine et approuve le Rapport sur le développement durable et le Rapport climat avant leur publication.
EM-EP-530a.1 EM-RM-530a.1	102-20	Cadres dirigeants responsables des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance RDD – Gouvernance d'entreprise Nous avons plusieurs postes de direction de haut niveau dont les rôles comprennent la surveillance du développement durable dans l'entreprise, y compris les suivants, sans toutefois s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> • chef de la direction • chef du développement durable • vice-président directeur, Exploitation – Services commerciaux et d'exploitation • Vice-président, Développement durable • Chef des finances et vice-président directeur, Expansion de la Société
	102-25 2-15	Conflits d'intérêts	CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance – Conflits d'intérêts (p. C-17)
	102-33 102-34 2-16	Communication des préoccupations graves	Les préoccupations sont soulevées dans le cadre des processus de gestion des enjeux stratégiques et des processus de gestion des enjeux politiques et réglementaires sous la direction d'une instance de gouvernance. Le Comité sur l'environnement, la santé, la prévention et le développement durable du conseil d'administration examine également l'efficacité avec laquelle nous atteignons les objectifs en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable. Ce comité reçoit aussi des rapports trimestriels et des conseils sur les enjeux prioritaires dans le domaine du développement durable. En 2022, les principaux enjeux touchaient de nouveau les changements climatiques et la transition énergétique, la sécurité personnelle et opérationnelle, les relations avec les Autochtones, l'éthique, la gérance des ressources en eau, la gestion des résidus et l'innovation. Des discussions approfondies, l'établissement d'objectifs et des initiatives visant à aborder ces questions sont en cours et se poursuivront. RDD – À propos de notre rapport

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	102-27 2-17	Connaissance partagée de l'instance supérieure de gouvernance	Notre conseil d'administration reçoit des rapports périodiques de notre chef du développement durable. Le Comité sur l'environnement, la santé, la prévention et le développement durable du conseil d'administration reçoit également des mises au point trimestrielles et des conseils sur les enjeux prioritaires dans le domaine du développement durable. Renseignements supplémentaires : CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance – Orientation et formation continue (p. C-15) RDD – Gouvernance d'entreprise
	102-28 2-18	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Le conseil d'administration procède à une auto-évaluation annuelle. CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance – Processus d'évaluation annuel (p. C-6 à C-7) L'information précise à propos des sujets abordés et des plans d'action élaborés est confidentielle et non publiée.
	102-35 2-19	Principes de rémunération	CSPD – Rémunération du conseil d'administration et des membres de la haute direction (p. 17 à 54)
	102-36 102-37 2-20	Processus de détermination de la rémunération	CSPD – Rémunération du conseil d'administration et des membres de la haute direction (p. 17 à 54) Participation des groupes d'intérêt : CSPD – Vote consultatif sur l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction (p. 16) RDD – Gouvernance d'entreprise
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Salaire de base du chef de la direction intérimaire : 1 337 509 \$ Salaire de base médian d'employé : 136 302 \$ Ratio : 10,19 % CSPD – Rémunération directe totale 2021 (p. 37) RDD – Tableau de performance
	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Le conseil d'administration supervise le programme Gestion des risques d'entreprise de Suncor. CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. C-9 à C-11)
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Le conseil d'administration supervise le programme Gestion des risques d'entreprise de Suncor. CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. C-9 à C-11)
	102-31 2-23	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Le conseil d'administration supervise le programme Gestion des risques d'entreprise de Suncor. CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. C-9 à C-11)
Stratégie, principes et pratiques			
	2-22	Énoncé sur la stratégie de développement durable	RDD – Messages de la direction RDD – Q et R avec notre chef du développement durable
	102-16 2-23	Engagements en matière de principes	Notre engagement envers l'intégrité et l'éthique est la base de notre Code des normes de pratiques commerciales et des directives et normes en matière de principe de l'entreprise qui l'appuient. Renseignements supplémentaires : suncor.com Principes Suncor Pratiques commerciales de Suncor Raison d'être et valeurs de Suncor NA – Principes éthiques, sociaux et environnementaux (p. 24 et 25) RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Terres et remise en état Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada Principe sur les droits de la personne

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	2-24	Intégration des engagements en matière de principes	NA – Principes éthiques, sociaux et environnementaux (p. 24 et 25) Principe sur les droits de la personne Principes Suncor
	2-25	Processus de remédiation aux répercussions négatives	NA – Principes éthiques, sociaux et environnementaux (p. 24 et 25) RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Terres et remise en état RDD – Incidents environnementaux Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada Principe sur les droits de la personne Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt
	102-16 102-17 2-26	Mécanismes pour demander des conseils et signaler des préoccupations	Notre engagement envers l'intégrité et l'éthique est la base de notre Code des normes de pratiques commerciales et des directives et normes en matière de principe de l'entreprise qui l'appuient. La ligne d'assistance téléphonique en matière d'intégrité de Suncor est à la disposition de toute personne à l'interne ou à l'externe qui souhaite signaler ses préoccupations. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet aux pages 34 et 35 du document La façon dont nous menons nos affaires. RDD – Droits de la personne RDD – Éthique Renseignements supplémentaires : Code des normes de pratiques commerciales La façon dont nous menons nos affaires Principe sur les droits de la personne Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada
	419-1 2-27	Conformité aux lois et aux règlements	Aucune amende ou sanction non pécuniaire importante n'a été imposée à Suncor en 2022 pour cause de violation de lois ou de règlements (sans inclure la non-conformité environnementale). RDD – Données sur la performance
	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	RDD – Données sur la performance RDD – Incidents environnementaux
EM-EP-530a.1	102-12 102-13 2-28	Adhésion à des associations	Voici une liste des organismes et associations commerciales dont nous sommes membres et qui sont susceptibles de se livrer à des activités de lobbying auprès des gouvernements. 50 000 \$ - 100 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> • Conseil canadien des affaires • Conseil canadien de l'innovation minière • Ceres • Chambre de commerce du Colorado • Colorado Petroleum Association • Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs • Association des consommateurs industriels de gaz • Resource Works Society • Strathcona Industrial Association > 100 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> • Canada's Oil Sands Innovation Alliance (COSIA) • Association canadienne des producteurs pétroliers • Association canadienne des carburants • Colorado Asphalt Pavement Association • Denver Metro Chamber of Commerce • Association minière du Canada • Alliance nouvelles voies Pour obtenir la liste des groupes qui reçoivent des fonds de la Fondation Suncor Énergie, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada et chercher Suncor. Renseignements supplémentaires : RDD – À propos de notre rapport RDD – Données sur la performance suncor.com

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Engagement des parties intéressées			
	102-40	Liste des parties intéressées	<p>Les parties intéressées comprennent les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peuples autochtones • Collectivités locales • Actionnaires • Tous les ordres de gouvernement • Responsables de la réglementation • Organismes non gouvernementaux et groupes environnementaux • Partenaires d'investissement dans la collectivité • Groupes commerciaux • Clients et fournisseurs • Employés et membres de la direction • Pairs et concurrents • Investisseurs institutionnels et socialement responsables • Milieu universitaire <p>RDD – À propos de notre rapport</p>
	102-42	Identification et sélection des parties intéressées	<p>RDD – À propos de notre rapport</p> <p>Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada</p> <p>Principe sur les droits de la personne</p> <p>Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt</p>
	102-43 2-29	Approche en matière de mobilisation des parties intéressées	<p>RDD – À propos de notre rapport</p> <p>Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada</p> <p>Principe sur les droits de la personne</p> <p>Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt</p>
EM-MM-310a.2		Nombre et durée des grèves et des lock-out	Aucun arrêt de travail n'est survenu au cours de l'année de déclaration en raison de grèves ou de lock-out.
EM-MM-310a.1	102-41 407-1 2-30 11.13.2	Conventions collectives	<p>25 % de l'effectif actif couvert par des conventions collectives</p> <p>RDD – Données sur la performance</p>
	102-21	Consultation des parties intéressées sur les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	<p>RDD – À propos de notre rapport</p> <p>RDD – Relations avec les Autochtones</p> <p>RDD – Gérance des ressources en eau</p> <p>RDD – Terres et remise en état</p> <p>RDD – Biodiversité</p> <p>RDD – Sécurité</p> <p>CSPD – Annexe C : Sommaire de la gouvernance, Communications avec les parties intéressées et mobilisation des actionnaires</p>
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	<p>RDD – À propos de notre rapport</p> <p>RDD – Relations avec les Autochtones</p> <p>RDD – Sécurité</p> <p>RDD – Gérance des ressources en eau</p> <p>RC</p>
Sujets importants			
	103-1 3-1	Processus de détermination des sujets importants	<p>Notre approche en matière de gestion des priorités importantes liées au développement durable est présentée dans les sections ci-dessous du Rapport sur le développement durable 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Messages de la direction
	103-2 102-47 3-2	Liste des sujets importants	<ul style="list-style-type: none"> • Éthique • Sécurité • Changements climatiques • RC • Gérance des ressources en eau • Gestion des résidus • Relations avec les Autochtones
	103-3 3-3	Gestion des sujets importants	<p>Renseignements supplémentaires :</p> <p>RDD – À propos de notre rapport</p>

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Normes propres aux secteurs			
Émissions de GES et énergie			
	3-3 11.1.1	Gestion des sujets importants	RDD – Qualité de l'air RC
EM-MM-130a.1	302-1 302-2 11.1.2	Consommation énergétique au sein de l'organisation	RDD – Données sur la performance CDP Climat (C8)
EM-MM-130a.1	302-2 302-3 11.1.3	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Quantité achetée dans le réseau : 3,61 millions de GJ Énergies renouvelables achetées : 0,58 millions de GJ Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance CDP Climat (C8)
	302-3 11.1.4	Intensité énergétique	RDD – Données sur la performance CDP Climat (C8)
	305-1 302-4	Réduction de la consommation d'énergie	RDD – Données sur la performance CDP Climat (C8)
EM-EP-110a.1 EM-RM-110a.1 EM-MM-110a.1	305-1 305-2 11.1.5	Émissions directes de GES (portée 1) (1) émissions de portée 1 globales brutes et répartition : a) combustion fixe b) procédés c) fugitives (2) pourcentage de méthane (3) pourcentage couvert par la réglementation sur la limitation des émissions	(1) (a) 25 925 385 tonnes d'éq. CO ₂ (b) 3 194 394 tonnes d'éq. CO ₂ (c) 908 279 tonnes d'éq. CO ₂ (2) 1,76 % (3) 100 % Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance RDD – Notes sur les données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat (C7) La catégorie d'émissions et le potentiel de réchauffement planétaire sont conformes au Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) du Canada
EM-EP-110a.2 EM-RM-110a.2 EM-MM-110a.2	305-1 OG6	Répartition des émissions de portée 1 globales brutes : (1) Hydrocarbures brûlés à la torche (2) Autre combustion (3) Émissions de procédés (4) Autres émissions mises à l'air libre (5) Émissions fugitives (6) Autres	(1) 850 330 tonnes d'éq. CO ₂ (2) 25 925 385 tonnes d'éq. CO ₂ (3) 3 194 394 tonnes d'éq. CO ₂ (4) 84 863 tonnes d'éq. CO ₂ (5) 908 279 tonnes d'éq. CO ₂ (6) 2 552 024 tonnes d'éq. CO ₂ (surtout le transport aux installations) Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance RC
	305-2 11.1.6	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (portée 2)	RDD – Données sur la performance RDD – Notes sur les données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat (C7) La catégorie d'émissions et le potentiel de réchauffement planétaire sont conformes au Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) du Canada
	305-3 11.1.7	Autres émissions indirectes de GES (portée 3)	RDD – Données sur la performance RDD – Notes sur les données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat (C7) La catégorie d'émissions et le potentiel de réchauffement planétaire sont conformes au Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) du Canada
	305-4 11.1.8	Intensité des émissions de GES	RDD – Données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat – (C7)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-MM-110a.2 EM-EP-110a.3 EM-RM-110a.2 EM-MM-110a.2	305-5	Discussion à propos de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour gérer les émissions de portée 1, objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	RDD RC CDP Climat (C7)
Adaptation climatique, résilience et transition			
	301-2 201-2 11.2.2	Implications, possibilités et autres risques financiers découlant des changements climatiques	RC CDP Climat (C2, C9.2) NA
	305-5 11.2.3	Réduction des émissions de GES	RC – Mesures et cibles
	11.2.4	Description de l'approche de l'organisation relativement à la création de politiques publiques et au lobbying sur les changements climatiques	RC – Gouvernance et gestion des risques suncor.com
	3-3 11.22.1	Description de la position de l'organisation sur les enjeux importants qui constituent le point d'intérêt de sa participation à la création de politiques publiques et au lobbying, ainsi que de toute différence entre ces positions et ses principes, objectifs ou autres positions publiques énoncés	RC suncor.com
Émissions atmosphériques			
EM-EP-120a.1 EM-RM-120a.1 EM-MM-120a.1	305-7 11.3.2	Profil d'émissions atmosphériques (1) SO ₂ (2) NO _x (3) COV (4) PM ₁₀ (5) H ₂ S	RDD – Données sur la performance RDD – Qualité de l'air Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada Inventaire des émissions toxiques des États-Unis (US Toxic Release Inventory)
EM-RM-120a.2		Nombre de raffineries situées dans un secteur densément peuplé ou à proximité de celui-ci	Suncor exploite quatre raffineries, soit à Edmonton (Alberta), à Sarnia (Ontario), à Montréal (Québec) et à Commerce City, au Colorado (É.-U.). Renseignements supplémentaires : suncor.com
Biodiversité			
	3-3 11.4.1	Politiques et engagements en matière des pertes nettes nulles et de l'application de la hiérarchie d'atténuation	En tant que membre de l'Association minière du Canada, Suncor comprend l'engagement à l'égard de la conservation de la biodiversité qui est prévu dans le cadre des principes directeurs du programme Vers le développement minier durable (VDMD). De plus, le cadre pour les mines et la conservation de la biodiversité du programme VDMD décrit l'engagement de l'entreprise relativement à la conservation de la biodiversité et les engagements connexes convenus, dont la collaboration avec les principales collectivités d'intérêt pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques responsables d'application de la hiérarchie d'atténuation dans le but d'éviter, de limiter, de corriger et de contrebalancer les effets défavorables importants sur la biodiversité. Suncor intègre cette approche sans hésitation tout au long du cycle de vie de ses projets, jusqu'à la construction d'un lac conforme au principe de perte nette nulle afin de former un habitat de compensation pour les poissons en raison des changements qu'occasionnera l'exploitation de la mine de Fort Hills. Renseignements supplémentaires : RDD – Biodiversité RDD – Terres et remise en état

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-EP-160a.3 EM-MM-160a.3	304-1 11.4.2	Lieux d'exploitation avec propriétaire, avec locataire ou gérés dans les aires protégées ou des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées ou adjacents à ces aires ou ces zones	Nos secteurs d'exploitation des sables bitumineux regroupent 97,2 % des réserves totales d'hydrocarbures que nous détenons à l'exercice financier 2022. Environ 50 % des concessions de sables bitumineux de Suncor du nord de l'Alberta se trouvent dans l'aire de répartition du caribou des bois, ou à proximité de celle-ci, comme l'a démontré la Recovery Strategy for the Woodland Caribou, Boreal population (Rangifer tarandus caribou), au Canada (2012). Ce fait convenu comprend deux hypothèses : 1. Même si l'aire de répartition du caribou des bois de la forêt boréale ne répond pas parfaitement aux considérations décrites pour les zones protégées ou l'habitat des espèces menacées, elle devrait être considérée ici comme telle étant donné que la population de caribou des bois de la forêt boréale a été identifiée comme une espèce menacée conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) du Canada. 2. Les réserves prouvées et probables sont réparties également dans les concessions de sables bitumineux déterminées comme se trouvant dans l'aire de répartition du caribou des bois ou à proximité de celle-ci.
	304-2 11.4.3	Impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	RDD – Données sur la performance RDD – Biodiversité RDD – Terres et remise en état
	304-3 11.4.4	Habitats protégés ou restaurés	RDD – Terres et remise en état RDD – Biodiversité RDD – Données sur la performance
	304-4 OG4 11.4.5	Espèces de la liste rouge de l'UICN et espèces de la liste de conservation nationale dont les habitats se trouvent dans les zones touchées par les activités d'exploitation	Environ 50 % des concessions de sables bitumineux de Suncor dans le nord de l'Alberta se trouvent dans l'aire de répartition du caribou des bois, ou à proximité de celle-ci, une espèce vulnérable figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Ces concessions se situent toutes dans l'aire de répartition géographique des petites chauves-souris brunes et le long de l'itinéraire de migration des grues blanches, deux espèces en voie de disparition figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Parmi les autres principaux animaux sauvages observés, on retrouve : le crapaud du Canada – une espèce classée comme potentiellement en péril en Alberta – et, entre 2015 et 2022, cinq espèces d'oiseaux en péril dans les habitats remis en état sur la concession de base de Suncor (hirondelle rustique, paruline du Canada, gros-bec errant, moucherolle à côtés olive et quiscal rouilleux), de même que trois espèces d'oiseaux en péril dans les habitats remis en état sur la concession de Fort Hills (paruline du Canada, moucherolle à côtés olive et engoulevent d'Amérique). Renseignements supplémentaires : RDD – Biodiversité RDD – Terres et remise en état
EM-EP-160a.1 EM-MM-160a.1		Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs	RDD – Gestion des risques RDD – Biodiversité RDD – Terres et remise en état Principe en matière d'environnement, de santé et de prévention
Déchets			
	306-1 11.5.2	Production de déchets et impacts importants liés aux déchets	RDD – Gestion des déchets
EM-RM-150a.1	306-2 11.5.3	Gestion des impacts importants liés aux déchets	RDD – Gestion des déchets RDD – Chaîne d'approvisionnement RDD – Données sur la performance
EM-MM-150a.4	306-2	Déchets produits :	RDD – Données sur la performance
EM-MM-150a.7	306-3	Déchets dangereux produits	RDD – Gestion des résidus
EM-RM-150a.1	11.5.4	Déchets non dangereux produits	

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-RM-150a.1 EM-MM-150a.8	306-4 11.5.5	Déchets soustraits à l'élimination	RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des résidus
EM-RM-150a.1	306-5 11.5.6	Déchets dirigés aux fins d'élimination	RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des résidus
Eau et effluents			
	303-1 11.6.2	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
	303-2 11.6.3	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1 et E2)
EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	303-3 11.6.4	Prélèvement d'eau	RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
EM-EP-140a.2	306-1 303-4 11.6.5	Rejet d'eau	Les renseignements sur l'eau produite pour nos installations in situ figurent dans le document contenant les données sur la performance en matière de développement durable de 2023 . Il est interdit de rejeter les eaux de traitement dans l'environnement dans le cadre des activités d'exploitation des sables bitumineux. La seule eau rejetée comprend les eaux usées domestiques qui sont traitées et les eaux provenant de la pluie ou de la fonte des neiges qui sont déviées, lesquelles sont soumises à une réglementation aux fins de qualité selon l'approbation d'exploitation autorisée par le gouvernement de chaque installation. Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	303-5 11.6.6	Consommation d'eau	RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
	303-3 303-4 303-5	Pourcentage recyclé	Nous calculons le taux annuel moyen de recyclage de l'eau propre à chaque installation. Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau Document contenant les données sur la performance en matière de développement durable de 2023
	303-3 303-4 303-5	Pourcentage de chaque élément dans des régions où l'indice de stress hydrique est élevé ou extrêmement élevé	Nous ne menons pas actuellement d'activités dans des zones soumises à un stress hydrique. Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
EM-MM-140a.2 EM-RM-140a.2		Nombre d'incidents de non-conformité liés aux permis, aux normes et à la réglementation en matière de qualité de l'eau	CDP Eau (E2) RDD – Données sur la performance
	306-5	Plans d'eau touchés par le déversement et (ou) le ruissellement d'eau	CDP Eau (E2) RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Gestion des résidus

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Gestion des résidus			
EM-MM-540a.1		Stocks des installations de stockage des résidus	<p>Veillez consulter le tableau de divulgation de la Investor Mining and Tailings Safety Initiative qui donnait un aperçu de nos résidus en 2019 et sera mis à jour en 2024.</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Gestion des résidus RDD – Incidents environnementaux</p>
EM-MM-540a.2 EM-EP-540a.2		Système et gouvernance de la gestion des résidus	<p>RDD – Gestion des résidus RDD – Incidents environnementaux</p>
EM-MM-540a.3 EM-EP-540a.2		Approche liée aux plans de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'urgence	<p>RDD – Gestion des résidus RDD – Incidents environnementaux NA (p. 59)</p>
EM-MM-150a.5		Poids total des résidus	<p>RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des résidus RDD – Gestion des déchets</p>
Fermeture et réhabilitation			
<p>Suncor informera l'ensemble de parties concernées et le public de tout changement lié à l'exploitation. Suncor se consacre à la remise en état des surfaces et à la restauration des terres touchées par ses activités. Le programme de sécurité financière des mines du gouvernement de l'Alberta prend en compte la responsabilité environnementale associée à la suspension, à l'abandon, à la restauration et à la remise en état des surfaces des sites des usines et des mines d'exploitation des sables bitumineux. Ce plan exige la prise de mesures de sécurité de base pour chaque projet. Suncor a assuré cette sécurité sous la forme de lettres de crédit et est conforme au plan en question.</p> <p>Renseignements supplémentaires : NA (p. 59)</p>			
Intégrité des actifs et gestion des incidents critiques			
EM-MD-540a.1 EM-EP-160a.2 EM-MM-160a.4	306-3 11.8.2	Déversements importants	<p>Aucun déversement important. Les déversements importants sont des rejets non planifiés ou accidentels d'une substance dont l'impact à l'extérieur de la propriété nécessite plus de sept mois à atténuer, ou dont l'impact à l'intérieur de la propriété nécessite au moins un an à atténuer. Il peut s'agir d'un déversement dans l'environnement ou dans un endroit qui ne contient habituellement pas la substance, comme il est stipulé dans la réglementation applicable au territoire géographique.</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance RDD – Incidents environnementaux</p>
EM-EP-540a.1 EM-RM-540a.1	OG13 11.8.3	Événements liés à la sécurité opérationnelle de niveau 1 et 2	<p>RDD – Sécurité RDD – Données sur la performance</p>
	11.8.4	Liste des installations de gestion des résidus et mesures de gestion – organisations	<p>Veillez consulter le tableau de divulgation de la Investor Mining and Tailings Safety Initiative qui donnait un aperçu de nos résidus en 2019 et sera mis à jour en 2024.</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Gestion des résidus NA – Conditions de l'industrie (p. 56)</p>
Santé et sécurité au travail			
EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	403-9	(1) Taux global des incidents consignés (2) Taux de décès (3) Taux de fréquence des quasi-incidents (4) Moyenne d'heures de formation sur la santé, la sécurité et les situations d'urgence pour les employés (a) à temps plein, (b) à contrat et (c) pour service de courte durée	<p>Les renseignements sur la performance en matière de santé et de sécurité se trouvent dans les sections suivantes :</p> <p>RDD – Sécurité RDD – Données sur la performance Document contenant les données sur la performance en matière de développement durable de 2023</p>

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-EP-320a.2 EM-RM-320a.2	403-4 11.9.2	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	RDD – Sécurité La sécurité avant tout Principe en matière d'environnement, de santé et de prévention
EM-EP-540a.2	403-2 403-3 11.9.3 11.9.4	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Nos documents sur l'environnement, la santé et la prévention contiennent des politiques, des normes, des méthodes, des pratiques de travail, des règlements, des manuels et d'autres documents utiles qui peuvent s'appliquer au travail effectué par les entrepreneurs à des installations de Suncor Énergie particulières. Les documents sur le contrôle des dangers de Suncor se trouvent sur le site Avetta.com . Avant de travailler avec Suncor Énergie, et de façon périodique par la suite, il incombe aux entrepreneurs de revenir sur ce site pour s'assurer qu'ils sont conformes à la dernière version des documents et des exigences du groupe ESP de Suncor. Renseignements supplémentaires : RDD – Sécurité Code des pratiques commerciales des fournisseurs
	403-111.9.5	Participation des travailleurs, consultation et communication se rapportant à la santé et la sécurité au travail	Les effectifs de Suncor des secteurs Sables bitumineux, In situ, Exploration et production et Raffinage et logistique sont représentés par des comités mixtes officiels patronat-travailleurs de santé et sécurité. Ces comités s'occupent des préoccupations en matière de santé et de sécurité afin de fournir des recommandations sur les mesures à prendre. Renseignements supplémentaires : RDD – Sécurité
EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	403-5 11.9.6	Formation des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	RDD – Effectif RDD – Sécurité
	403-6 11.9.7	Promotion de la santé des travailleurs	RDD – Sécurité
	403-7 11.9.8	Prévention et atténuation des répercussions des relations commerciales sur la santé et la sécurité au travail	Qu'ils soient nouveaux ou existants, les entrepreneurs, les fournisseurs et les transporteurs doivent comprendre les codes et principes et le processus de comptabilité de Suncor et suivre une formation d'orientation. Avant de travailler avec Suncor Énergie, et de façon périodique par la suite, il incombe aux entrepreneurs de s'assurer qu'ils respectent la version la plus récente des exigences et des documents du groupe ESP de Suncor. Les fournisseurs de Suncor doivent se conformer aux principes, méthodes et critères de Suncor, notamment les exigences en matière d'assurance, le principe sur l'alcool et les drogues, et les critères sur le plan de l'environnement, de la santé et de la prévention (ESP). Renseignements supplémentaires : RDD – Chaîne d'approvisionnement suncor.com La façon dont nous menons nos affaires Principe en matière d'environnement, de santé et de prévention Faire affaire avec Suncor Suncor
	403-8 11.9.9	Travailleurs traités conformément à un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Tous les employés et entrepreneurs sont traités conformément à notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. RDD – Sécurité Fournisseurs actuels
EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	403-9 403-10 11.9.10 11.9.11	Problèmes de santé et blessures liés au travail	RDD – Sécurité RDD – Données sur la performance

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Pratiques d'emploi			
	401-1 11.10.2	Nouveaux employés embauchés et roulement du personnel	RDD – Données sur la performance
	401-3 11.10.4 11.11.3	Congé parental	Suncor possède un programme de prestations complémentaires pour congé parental à l'intention des employés canadiens qui apporte un soutien à tous les types de familles. Offert aux parents biologiques et adoptifs, peu importe leur genre, ce programme favorise l'équité entre les sexes et l'avancement professionnel pour les femmes, tout en aidant l'ensemble des employés à trouver le meilleur équilibre qui soit entre leur carrière et leur famille. Renseignements supplémentaires : RDD – Inclusion et diversité RDD – Effectif Principe d'inclusion et d'égalité des chances
	402-1 11.10.5	Périodes de préavis minimal relativement aux changements opérationnels	Suncor possède des procédés et des principes internes concernant la communication des changements opérés au sein de l'organisation qui ne sont pas signalés à l'externe pour l'instant.
	404-1 11.10.6 11.11.4	Heures moyennes de formation par année pour chaque employé	Les renseignements sur les heures de formation et de perfectionnement figurent dans les données sur la performance du RDD. Renseignements supplémentaires : RDD – Effectif RDD – Données sur la performance
	404-2 11.10.7	Programmes de perfectionnement des compétences des employés et programmes d'assistance pour les transitions	En vertu de notre valeur de l'apprentissage continu, nous offrons des formations continues dirigées par un instructeur et autodirigées sur une grande variété de sujets. Elles comprennent des formations propres à un poste pour appuyer les programmes à l'échelle de l'entreprise et le développement personnel. Renseignements supplémentaires : RDD – Effectif
	414-1 11.10.8	Nouveaux fournisseurs sélectionnés à l'aide de critères sociaux	Notre processus de qualification et sélection des fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement est conforme au processus de préqualification et nous aide à prendre des décisions d'achat éclairées. Nous comptons un peu moins de 100 nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés à l'aide de nos critères en 2022. Les fournisseurs de Suncor doivent se conformer aux principes, méthodes et critères de Suncor, notamment les exigences en matière d'assurance, le principe sur l'alcool et les drogues, et les critères sur le plan de l'environnement, de la santé et de la prévention (ESP). Nous donnerons plus d'informations sur ces exigences pendant le processus de préqualification. Renseignements supplémentaires : RDD – Chaîne d'approvisionnement RDD – Droits de la personne Fournisseurs potentiels
	414-2 11.10.9	Effets négatifs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Ils ne sont pas déclarés à l'externe pour le moment.
	201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RA (p. 94, 123 à 125)
Non-discrimination et égalité des chances			
	202-2 11.11.2 11.14.3	Proportion des membres de la haute direction embauchés dans la collectivité locale	Elle n'est pas mesurée pour le moment, mais la majorité des membres de la haute direction sont embauchés dans la collectivité locale.

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	405-1 11.11.5	Diversité des instances de gouvernance et des employés	RDD – Inclusion et diversité RDD – Données sur la performance RDD – Gouvernance d'entreprise CSPD – Annexe C – Sommaire de la gouvernance, Inclusion et diversité (p. C-4 à C-6)
	405-2 11.11.6	Ratio du salaire de base et de la rémunération	RDD – Données sur la performance
	406-1 11.11.7	Incidents de discrimination et mesures correctives prises	RDD – Éthique
Répercussions économiques			
	201-1 11.14.2	Valeur économique directe générée et distribuée	RDD – Données sur la performance RA
	203-1 11.14.4	Investissements en infrastructure et services	RDD – Investissement social RDD – Chaîne d'approvisionnement RDD – Relations avec les Autochtones RA
	203-2 11.14.5	Impacts économiques indirects importants	RDD – Investissement social RDD – Chaîne d'approvisionnement RDD – Relations avec les Autochtones RA
	204-1 11.14.6	Part des dépenses auprès de fournisseurs locaux	RDD – Investissement social RDD – Chaîne d'approvisionnement RA
Collectivités locales			
	3-3 411-1 11.15.1	Description de l'approche d'identification des parties intéressées au sein des collectivités locales et de prise de contact avec elles Description de l'approche de prise de contact avec les groupes vulnérables	Suncor comptait 133 engagements de réunion (mandatés et non mandatés) propres à ses ententes-cadres de consultation et de relation conclues avec les communautés autochtones en 2022. Renseignements supplémentaires : RDD – Relations avec les Autochtones Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada
EM-EP-210b.1 EM-MM-210b.1	413-1 11.15.2	Activités impliquant la collectivité locale, évaluation des impacts et programmes de perfectionnement	RDD – Relations avec les Autochtones
	413-2 11.15.3	Activités avec des effets négatifs réels et potentiels importants sur les collectivités locales	RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Qualité de l'air RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Gestion des résidus RDD – Terres et remise en état suncor.com
	411-1 11.15.4	Enjeux soulevés par la collectivité locale	Suncor effectue la déclaration du nombre total de préoccupations soulevées sur la ligne d'assistance téléphonique en matière d'intégrité de Suncor et des thèmes auxquels elles se rapportent, ce qui comprend celles des collectivités locales. Renseignements supplémentaires : RDD – Éthique Principe sur les droits de la personne
Droits en matière de ressources et terres			
	3-3 11.16.1	Description de l'approche de prise de contact avec les groupes vulnérables touchés	RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Terres et remise en état RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Gestion des résidus RDD – Inclusion et diversité

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	11.16.2	Emplacements ayant causé une réinstallation involontaire	Ne s'applique pas ici. Suncor n'a jamais eu à réinstaller des collectivités involontairement.
Droits des peuples autochtones			
	3-3 11.17.1	Description des programmes de développement des collectivités qui ont pour but d'intensifier les effets positifs pour les peuples autochtones, y compris l'approche pour offrir des occasions d'emploi, d'approvisionnement et de formation	RDD – Relations avec les Autochtones Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada suncor.com
EM-EP-210a.3 EM-MM-210a.3	411-1 11.17.2	Incidents liés à la violation des droits des peuples autochtones	En 2022, Suncor n'a fait l'objet d'aucun grief formel déclaré en lien avec des incidents de violation impliquant les peuples autochtones. Suncor travaille avec les communautés autochtones pour répondre aux questions et aux préoccupations liées aux impacts environnementaux et sociaux de ses activités. Renseignements supplémentaires : RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Droits de la personne Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada Principe sur les droits de la personne
	11.17.3	Lieux où des Autochtones sont présents ou touchés	suncor.com RDD – Gouvernance
	11.17.4	L'organisation cherche-t-elle à obtenir un consentement libre, préalable et éclairé?	Suncor veut s'assurer : <ul style="list-style-type: none"> • qu'il n'y a aucune coercition, intimidation ou manipulation; • que l'engagement est déterminé avant la prise de décision; • que l'information à vaste étendue est partagée; • que Suncor reçoit un grand soutien pour les actions qu'elle propose. En 2022, Suncor a obtenu la cote AAA pour son rendement lié au Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités dans le cadre de l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada (VDMD de l'AMC). Le Protocole compte quatre indicateurs et Suncor obtient une cote AAA pour chacun d'eux : 1. Identification des communautés d'intérêts 2. Communication et dialogue efficaces avec les communautés d'intérêts 3. Mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts 4. Production de rapports Renseignements supplémentaires : RDD – Relations avec les Autochtones Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada VDMD de l'AMC – Suncor
Conflit et sécurité			
	3-3 11.18.1	Liste des lieux d'exploitation dans les secteurs de conflit et description de l'approche visant à assurer le respect des droits de la personne par les fournisseurs de services de sécurité publics et privés	À l'heure actuelle, Suncor n'exploite aucune installation dans des secteurs où il y a conflit. Renseignements supplémentaires : Libye
	410-1 11.18.2	Formation du personnel de sécurité relativement aux principes ou aux méthodes liés aux droits de la personne	Nos principes et lignes directrices en matière de sécurité doivent être conformes aux normes internationales, dont les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne, ainsi que les lois des territoires dans lesquels nous exécutons nos activités. Renseignements supplémentaires : Principe sur les droits de la personne Principe relatif à la sécurité générale

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Comportements anticoncurrentiels			
EM-EP-510a.2 EM-MM-510a.1	206-1 11.19.2 11.20.3	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	<p>Suncor a été nommée dans le cadre d'une action collective au Québec en 2022. Cette procédure juridique comprenait des allégations de comportement anticoncurrentiel lié à une indication de prix partiel.</p> <p>Le code des pratiques commerciales de Suncor indique que Suncor doit, dans le cadre de ses activités, a) éviter toute pratique ou activité contrevenant à la loi sur la concurrence, et b) soutenir et encourager une économie concurrentielle.</p> <p>Renseignements supplémentaires : Normes de pratiques commerciales Code des pratiques commerciales des fournisseurs Directives et normes en matière de principes Prévention des paiements irréguliers Directives et normes liées au principe en matière de concurrence Relations commerciales – Directives et normes en matière de principe Énoncé de principes relatif aux pratiques commerciales</p>
Anticorruption			
	3-3 11.20.1	<p>Description de la manière dont les effets ou les risques potentiels de la corruption sont gérés dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise</p> <p>Décrire le processus de dénonciation et les autres mécanismes en place pour permettre aux gens de signaler leurs préoccupations en matière de corruption</p>	<p>Suncor fait preuve de diligence convenable avec les fournisseurs situés dans des territoires affichant un risque élevé de corruption et possède un programme global de conformité à la lutte contre la corruption qui prévoit de la formation, des évaluations des risques, une diligence convenable et des engagements contractuels robustes.</p> <p>Les gens peuvent exprimer leurs préoccupations de manière confidentielle par l'intermédiaire de la ligne d'assistance téléphonique en matière d'intégrité de Suncor, accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine aux employés, aux entrepreneurs et au grand public. Tous les signalements sont pris au sérieux et la Sécurité générale ou les Ressources humaines mèneront une enquête.</p> <p>Renseignements supplémentaires : Normes de pratiques commerciales Code des pratiques commerciales des fournisseurs Directives et normes en matière de principes Prévention des paiements irréguliers</p>
	205-1 11.20.2	Activités évaluées sur le plan des risques liés à la corruption	Normes de pratiques commerciales NA (p. 65)
	205-3 11.20.4	Incidents de corruption confirmés et mesures prises	RDD – Éthique
	11.20.5	Approche liée à la transparence en matière de contrat	suncor.com
	11.20.6	Liste des propriétaires bénéficiaires de l'organisation	suncor.com
EM-EP-510a.2 EM-MM-510a.1	205-2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur	<p>RDD – Gestion des risques</p> <p>Renseignements supplémentaires : Normes de pratiques commerciales Code des pratiques commerciales des fournisseurs Directives et normes en matière de principes Prévention des paiements irréguliers</p>
Paiements aux gouvernements			
	201-1 11.21.2	Valeur économique directe générée et distribuée	RA

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	201-4 11.21.3	Aide financière d'un gouvernement	L'information sur le financement obtenu des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada est déclarée publiquement et accessible par l'entremise du Commissariat au lobbying du Canada. Renseignements supplémentaires : RDD – À propos de notre rapport RDD – Données sur la performance
	207-1 11.21.4	Approche fiscale	La stratégie fiscale applicable au Royaume-Uni (R.-U.) en 2023 de Suncor est mise à la disposition du public. La stratégie fiscale de Suncor s'appliquant à l'ensemble de l'entreprise n'est pas accessible à l'externe pour le moment. Le Comité de vérification révisé les principes et les pratiques de Suncor dans une perspective fiscale. Renseignements supplémentaires : Stratégie fiscale applicable au Royaume-Uni (R.-U.) en 2023 CSPD – Comité de vérification (p. C-11 et C-12)
	207-2 11.21.5	Gouvernance, contrôle et gestion des risques sur le plan fiscal	CSPD – Alister Cowan, chef des finances (p. 43) CSPD – Comité de vérification (p. C-11 et C-12) NA (p. 49 et 50) Comptabilité, rapports et contrôle de gestion
	207-3 11.21.6	Mobilisation des parties d'intérêt et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	CSPD – Comité de vérification (p. C-11 et C-12) RA – Risques financiers (p. 63 et 64) CSPD – Réglementation environnementale (p. 50 à 55) NA – Redevance et impôt sur le revenu (p. 49 et 50)
	207-4 11.21.7	Déclaration pour chaque pays	RA LMTSE
	11.21.8	Divulgaration de l'information si le pétrole et le gaz sont achetés de l'État	Ne s'applique pas ici, puisque Suncor ne fait pas d'achat auprès de l'État.
	415-1 11.22.2	Contributions politiques	En date du 1er juin 2016, selon le principe en vigueur, Suncor ne fait plus de contributions politiques. RDD – Données sur la performance

Indicateurs propres au secteur pétrolier et gazier

	102-6	Marchés desservis	suncor.com
	102-7	Taille de l'organisation	suncor.com RDD – Données sur la performance RA (p. 5)
EM-EP-420a.3		Montant investi dans l'énergie renouvelable; revenus générés par les ventes d'énergie renouvelable	En 2021, Suncor a généré environ 23 393 crédits, avec une valeur approximative de 1,2 million \$CA. Ces chiffres reflètent le suivi par Suncor des crédits de performance des émissions dans l'ensemble de l'entreprise et la valeur qui en découle grâce aux revenus liés aux compensations de GES. Renseignements supplémentaires : RC
EM-EP-420a.4		Discussion sur la manière dont le prix et la demande d'hydrocarbures et (ou) la réglementation du climat influencent la stratégie de dépenses en immobilisations pour la prospection, l'acquisition et le développement d'actifs	RC
EM-MD-540a.1		Nombre d'incidents à déclarer mettant en cause des pipelines et pourcentage important	0 déclaré; 0 % important

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-MD-540a.2		Pourcentage des pipelines inspectés contenant du (1) gaz naturel et (2) du liquide dangereux	(1) 100 % (2) 46 % Les pipelines titulaires d'un permis de Suncor en Alberta sont conformes aux pratiques rigoureuses en matière d'intégrité de l'Agence de réglementation de l'énergie de l'Alberta (AER) et de la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA Z662 - Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz). Dans le cadre du Programme de gestion de l'intégrité, Suncor effectue régulièrement des inspections approfondies de ses pipelines afin de s'assurer qu'ils fonctionnent de façon fiable et sécuritaire. Ces inspections comprennent des patrouilles aériennes, une surveillance des cours d'eau et des pentes, des inspections internes afin de détecter la présence de corrosion et d'autres anomalies, et l'excavation des canalisations aux fins d'examen et de réparation, le cas échéant.
EM-EP-000.A	OG1	Production : (1) de pétrole (2) de gaz naturel (3) de pétrole synthétique (4) de gaz synthétique	RDD – Données sur la performance RA
EM-EP-000.B		Nombre de sites extracôtiers	suncor.com RA (p. 26)
EM-EP-000.C		Nombre de sites terrestres	suncor.com RA (p. 26 à 28)
EM-RM-000.A		Débit de raffinage de pétrole brut et d'autres charges d'alimentation	RDD – Données sur la performance
EM-RM-000.B		Capacité de raffinage	Suncor exploite quatre raffineries. La capacité d'exploitation est exprimée en barils par jour : • Edmonton (Alberta) – 146 000 • Montréal (Québec) – 137 000 • Commerce City (Colorado) – 98 000 • Sarnia (Ontario) – 85 000
	OG3	Production d'énergie renouvelable	RDD – Données sur la performance
	OG5	Eau produite ou de formation	RDD – Données sur la performance
	OG7	Déchets de forage	RDD – Données sur la performance
	OG8	Composition des carburants	RDD – Données sur la performance

Tableau de concordance TCFD

L'information présentée dans le tableau ci-dessous établit des liens avec l'information et les recommandations du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat, complètement ou en partie, dans ce rapport.

Recommandation du TCFD		Section du rapport
Gouvernance		
Divulguer les pratiques de gouvernance de l'entreprise entourant les occasions et les risques liés au climat.	Décrire la surveillance du conseil d'administration entourant les occasions et les risques liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport climat 2023 – Gouvernance au chapitre climatique • Rapport climat 2023 – Gestion des risques • Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2023
	Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des occasions et des risques liés au climat.	
Stratégie		
Divulguer les impacts réels et potentiels des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise lorsqu'une telle information est pertinente.	Décrire les occasions et les risques liés au climat que l'entreprise a déterminés à court, moyen et long terme.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport climat 2023 – Objectifs liés aux GES • Rapport climat 2023 – Réduction de nos émissions dans le cadre de nos activités de base • Rapport climat 2023 – Élargir nos activités à faibles émissions • Rapport climat 2023 – Collaborer avec les autres pour réduire les émissions • Rapport climat 2023 – Gestion des risques • Notice annuelle 2022 • Réponse de Suncor aux CDP sur le climat
	Décrire l'impact des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise.	
	Décrire la résilience de la stratégie de l'entreprise, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, notamment d'un scénario de hausse de 2 °C ou moins.	
Gestion des risques		
Divulguer comment l'entreprise identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	Décrire les processus de l'entreprise pour déterminer et évaluer les risques liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport climat 2023 – Gouvernance au chapitre climatique • Rapport climat 2023 – Gestion des risques • Rapport sur le développement durable 2023 – Gestion des risques
	Décrire les processus de l'entreprise pour gérer les risques liés au climat.	
	Décrire comment les processus servant à identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'entreprise.	
Mesures et cibles		
Divulguer les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les occasions et les risques liés au climat lorsqu'une telle information est pertinente.	Divulguer les mesures utilisées par l'entreprise pour évaluer les occasions et les risques liés au climat en fonction de la stratégie et du processus de gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport climat 2023 – Objectifs liés aux GES • Rapport climat 2023 – Rendement et paramètres de mesure
	Divulguer les émissions de GES de portée 1 et 2 et, s'il est pertinent de le faire, celles de portée 3, ainsi que les risques s'y rapportant.	
	Décrire les cibles utilisées par l'entreprise pour gérer les occasions et les risques liés au climat et la performance par rapport aux cibles.	

Objectifs de développement durable

Suncor appuie les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU). Nous sommes d'avis que les entreprises jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de ces objectifs.

Les ODD de l'ONU définissent les priorités mondiales en matière de développement d'ici 2030. Ils traitent des enjeux planétaires, dont la pauvreté, l'inégalité, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité, la paix et la justice. Ils reflètent une conversation intégrée sur le développement durable. Le but est d'amener les entreprises, les gouvernements et la société civile à coopérer et à collaborer autour d'une série d'objectifs définis afin de favoriser un changement significatif.

Les activités commerciales de Suncor peuvent avoir une incidence sur les ODD. Nos initiatives et activités contribuent à l'atteinte de l'ensemble des 17 ODD. Suncor a accordé la priorité à des ODD précis et a mis en évidence sa contribution concrète :

Objectif 5 : Égalité entre les sexes – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Suncor développe des programmes, des principes, des normes et des méthodes pour permettre un accès juste et équitable aux occasions, au perfectionnement, à la reconnaissance et à l'avancement.
- Notre programme de formation en ligne L'inclusion, ça commence avec moi met en évidence l'importance d'un milieu de travail inclusif et diversifié.
- Suncor crée de nombreuses possibilités d'apprentissage formelles et informelles, comme les événements sur l'inclusion à l'échelle de l'entreprise, les vidéos de partage d'histoires présentées aux événements et réunions, les séances de déjeuner-formation, les discussions de groupe et d'autres programmes.
- Les réseaux d'inclusion des employés de Suncor apportent un sentiment d'appartenance et un sens communautaire parmi les membres, éclairent la stratégie d'inclusion et de diversité de l'entreprise, favorisent l'apprentissage et permettent de créer des alliances.
- Le principe sur la diversité du conseil d'administration de Suncor prévoit une cible de diversité des genres mesurable de 30 % qui est intégrée au processus de sélection des nouveaux membres.

Objectif 6 : Eau propre et assainissement – Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

- Partenariat avec d'autres entreprises de la Canada's Oil Sands Innovation Alliance (COSIA) pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau et créer des technologies visant l'amélioration de l'efficacité dans toute l'industrie des sables bitumineux.
- Sous les auspices de la COSIA, Suncor et les partenaires de l'industrie Canadian Natural Resources Limited, Cenovus Energy Inc. (par le truchement de sa filiale Husky Oil Operations Ltd.) et CNOOC International Limited ont mis sur pied, au coût de 140 millions de dollars, un établissement de démonstration unique en son genre permettant aux entreprises du secteur des sables bitumineux de mettre à l'essai les technologies de traitement des eaux à une échelle commerciale : le Centre de technologie de la gestion de l'eau.

- Suncor participe à l'Athabasca Watershed Council, un conseil mutli-intervenants sans but lucratif de consultation et de planification qui évalue les changements s'opérant dans le bassin versant de l'Athabasca au fil du temps et donne des conseils sur les mesures potentielles en matière de politiques et de gestion.
- Mise en œuvre de programmes de traitement et d'efficacité de l'eau à nos raffineries par souci de conformité aux exigences réglementaires en évolution.
- Participation au programme de surveillance des sables bitumineux en collaboration avec les communautés autochtones, le gouvernement et les parties concernées au sein de l'industrie pour appuyer et mener un suivi environnemental régional.

Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- Attribution de ressources et de fonds supplémentaires à un portefeuille d'initiatives de décarbonisation en démarrage afin de faire progresser l'optimisation des activités de base et d'élargir les activités à faibles émissions.
- Au cours des dix dernières années, nous avons réalisé des investissements stratégiques dans des technologies prometteuses de génération avancée qui produisent de l'éthanol et du méthanol à partir de flux de déchets tels que les déchets municipaux non recyclables, la biomasse résiduelle des industries, de la foresterie et de l'agriculture.
- Mise en service du projet de cogénération de notre usine de base d'ici le milieu de la décennie et croissance de nos exportations d'électricité sobre en carbone pour assurer l'approvisionnement des maisons et des entreprises en Alberta.
- Investissement dans la bioraffinerie LanzaJet pour produire du carburant d'aviation durable à partir d'éthanol et d'autres sources durables, notamment des déchets et des résidus.

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique –

- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Partenariat avec des entreprises et des organismes comme Evok Innovations, Canada's Oil Sands Innovation Alliance (COSIA) et Clean Resource Innovation Network (CRIN) pour soutenir l'écosystème croissant d'entrepreneurs qui se consacrent à la recherche et au développement de solutions technologiques sur les énergies propres.
- Le Parcours vers la réconciliation de Suncor reflète notre rôle actif et pertinent tel qu'il est décrit dans l'appel à l'action 92 de la Commission de la vérité et de la réconciliation et la transformation continue tant au sein de l'entreprise que dans le cadre de nos relations avec les Autochtones.
- L'entente de partenariat Thebacha dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est avec la Première Nation de Fort McKay et la Première Nation crie Mikisew dans le nord de l'Alberta. L'entente relative au Projet d'agrandissement du

Objectifs de développement durable

Parc de stockage Est a été choisie comme exemple de pratique exemplaire dans le cadre du Sustainable Development Goals Emerging Practice Guide par le Global Compact Network Canada, le réseau canadien du Pacte mondial des Nations Unies.

- Une entente de partenariat dans PetroNor, un distributeur de produits pétroliers détenant et exploitant par les Cris de la baie James au Québec.
- L'entente de partenariat Astisij dans le Northern Courier Pipeline conclue avec huit communautés autochtones de la municipalité régionale de Wood Buffalo.
- Les 63 stations-service et ententes de ventes en gros Petro-Canada^{MC} avec des communautés métisses et des Premières Nations à l'échelle canadienne.

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Avatar Innovations – soutenue par Suncor depuis 2021, elle se concentre sur le leadership, l'innovation, l'entrepreneuriat et le capital du secteur énergétique pour appuyer les nouvelles énergies.
- Conseil canadien des carburants d'aviation durables – réunit les parties intéressées de l'industrie et du gouvernement pour accélérer le déploiement commercial du carburant d'aviation durable sobre en carbone au Canada; Suncor en est membre.
- Clean Resource Innovation Network – un réseau mené par l'industrie qui vise à faire du Canada une figure dominante mondiale dans la production d'hydrocarbures propres de la source à l'utilisation finale au moyen de technologies avancées; ce réseau est soutenu par Suncor par l'entremise de leaders et d'experts dans des groupes de travail technologiques.
- Energy Futures Lab – un forum regroupant divers groupes d'intérêt qui résout des enjeux complexes liés au système en faisant appel à l'innovation sociale pour identifier et faire avancer des solutions qui créeront le système énergétique de l'avenir; Suncor est un partenaire de fondation et un fondateur.
- Evok Innovations – un fonds pour la technologie axé sur les efforts pour permettre aux entrepreneurs de commercialiser les technologies propres et de les mettre en marché à l'échelle mondiale; il est financé par Suncor et Cenovus Energy.
- Alliance nouvelles voies – une alliance sans précédent et de plus en plus reconnue dans le monde formée par les six principales entreprises d'exploitation des sables bitumineux représentant 95 % de la production tirée des sables bitumineux dont le but est d'atteindre la carboneutralité de la production d'ici 2050.

Objectif 12 : Consommation et production responsables – Établir des modes de consommation et de production durables

- Collaboration avec les principaux fournisseurs et partenaires de l'industrie afin d'accélérer l'innovation et le rendement en matière de développement durable en partageant les pratiques exemplaires pour permettre une amélioration continue.
- Investissements directs dans des entreprises comme Enerkem, un développeur et producteur de technologies de transformation des déchets en carburants et produits chimiques renouvelables.
- Partenariat dans l'installation de Recyclage Carbone Varennes (RCV), qui convertira des déchets commerciaux et industriels non recyclables, ainsi que des déchets forestiers, en biocarburants et produits chimiques renouvelables.
- Exploitation du réseau pancanadien Petro-Canada de 57 établissements avec bornes de recharge rapide pour véhicule électrique.
- Lancement de l'ÉcoDiesel^{MC} de Petro-Canada qui est produit à partir de diesel renouvelable hydrotraité, fait de déchets alimentaires non consommables à 100 % comme des graisses animales et des huiles végétales.

Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Efforts actifs pour réduire les émissions découlant de nos activités de base et élargir nos activités à faibles émissions (consulter les objectifs climatiques de Suncor pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et une réduction des émissions de 10 mégatonnes d'ici 2030 à l'échelle de notre chaîne de valeur).
- Suncor est un membre fondateur de l'Alliance nouvelles voies, une union collaborative mondiale sans précédent qui s'est engagée à réduire les émissions annuelles provenant de l'exploitation des sables bitumineux de 22 millions de tonnes d'ici 2030 et concrétiser la carboneutralité de sa production d'ici 2050.
- Suncor fait le rapport du risque carbone et de la résilience et est signataire du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat.

Notre approche en matière de développement durable continue de contribuer directement et indirectement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Nous cherchons des occasions de partenariat pour favoriser le changement dans cette portée. Nous sommes engagés à appuyer plusieurs initiatives connexes, notamment :

- La volonté de l'Accord de Paris sur le climat de mener à l'élaboration de politiques visant à développer une économie sobre en carbone, comme le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.
- L'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation afin que les entreprises adoptent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation pour nos relations avec les peuples autochtones au Canada.

Suncor Énergie Inc.
150, 6 Avenue S.W.
Calgary (Alberta) Canada T2P 3E3
Tél. : 403-296-8000
suncor.com

